

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le rôle général de perception des taxes pour l'année 2019 a été déposé au bureau du directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité le 15 février 2019.

Les comptes de taxes seront envoyés dans les délais requis par la loi et ceux-ci sont payables en tout ou en partie selon les conditions prévues au règlement n°319 imposant les taxes pour l'année 2019.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes après le 1 mars 2019 et prié de se présenter au bureau municipal où une copie lui sera remise.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 15^{ième} jour de février deux mille dix-neuf.



2019/02/15

Martin Turgeon, directeur général



.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil entre quinze heures et seize heures de l'après-midi, le quinzième jour de février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour de février deux mille neuf.

Signé : 

.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier